

Compte rendu du comité syndical du 10 décembre 2013

Étaient Présents: Bernard MATHIEU, Christian REYNAUD, Patrick AUBIN, Marie France DURAND, Jean Claude GAST, Marc MICHEL, Jean Paul JOUVE, Jean Pierre BOIVIN, Max VASELI, Jean Marie BLANCHARD, Claude BILHET, Jean Paul AUBERT, Brigitte MONTET, Jean Marie BERMOND, Josianne GELPY

Excusés : Albert MOULLET, Gilles LOISELEUX.

ORDRE DU JOUR:

- Validation du compte rendu précédent
- Poste technicien rivière
- Plan de gestion des alluvions
- Voiture
- Décision modificative
- Stagiaire adoux
- Projet d'adhésion du SIEM au Smigiba
- Bilan travaux
- Budget

1 VALIDATION DU COMPTE RENDU PRÉCÉDENT

Le compte rendu du comité syndical du 10 septembre 2013 est validé à l'unanimité.

2 POSTE TECHNICIEN RIVIERE

Le poste de technicien de rivière est subventionné par l'Agence de l'eau et le Conseil Régional PACA jusqu'au 30 juin 2014.

La demande de subvention est à renouveler auprès de l'Agence de l'Eau sous forme d'une convention annuelle : le taux de participation de l'Agence de l'Eau se fera au prorata des actions intéressant l'Agence de l'Eau.

A priori, il n'y aurait plus d'aide du Conseil Régional PACA.

Tous les élus sont d'accord sur le fait que les travaux réalisés par le technicien de rivière sont un plus pour la structure et qu'il serait dommage de s'en séparer.

De plus en vue de la fusion il est préférable de maintenir le nombre d'agent.

La demande de subventions pour le poste de technicien de rivière à l'Agence de l'eau est approuvée à l'unanimité.

3 PLAN DE GESTION DES ALLUVIONS

Bilan du comité de pilotage du 15/11

- concernant l'espace de mobilité : il ressort que celui-ci n'aura pas de valeur réglementaire a proprement parlé. Il doit y avoir une communication autour de ce tracé. Les communes volontaires peuvent l'intégrer à leur document d'urbanisme.
- Démarrage d'une phase de négociation avec les propriétaires de parcelles incluses dans l'espace de mobilité. Quelle démarche ? Quelle organisation ? (contre-partie pour les pertes de terres, compensation pour l'occupation de l'espace de mobilité de le domaine public?)
- Pour la détermination des profils en long d'objectifs, la méthode d'Hydrétudes a été validée. Les ateliers de concertation ne sont pas prévus sur ce point.
- Une note d'accompagnement sera réalisée pour définir les modalités d'organisation pour la gestion foncière, le traitement des demandes de travaux dans l'espace de mobilité...

Ateliers de concertation

- Les prochains ateliers de concertation n'auront pas lieu avant le Printemps 2014 avec des éléments de propositions d'interventions à présenter.

Marché étude technique - HYDRETTUDES

- La 1ère phase est terminée et validée.
- La seconde phase est en cours (détermination des profils en long)
- Phase trois : Mi-février 2014 le B.E présentera des propositions d'actions.
- Une demande d'avenant financier a été déposée à la DDT pour le fonds FEDER à hauteur de 40 000€ TTC. Cette demande vise à financer les réunions supplémentaires et la maîtrise d'œuvre pour la définition d'actions. La part d'autofinancement du SMIGIBA n'est pas modifiée et a déjà été versée par les communautés de communes.

La demande de subvention complémentaire (taux de 45%) au titre des fonds FEDER pour un avenant financier à hauteur de 40 000 € (opération subventionnée en TTC) est votée à l'unanimité.

4 VOITURE

Le projet de voiture publicitaire n'aboutit pas. Compte-tenu des retours de signatures et de l'analyse de l'entreprise commerciale ce projet n'est pas viable.

Un véhicule utilitaire est nécessaire pour limiter les dépenses de frais de déplacement liés à l'utilisation des véhicules personnels et faciliter le transport des outils de chantier.

L'Agence de l'eau peut participer à hauteur de 50% de l'achat du véhicule, pour un montant compris entre 3 000 et 24 000€.

L'assemblée délibérante accepte l'achat d'un véhicule utilitaire neuf ou d'occasion ainsi que la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour une aide de 50% du montant du véhicule

5 DECISION MODIFICATIVE

Dans le budget de fonctionnement 2013, il avait été provisionné 16 500€ au 6531 (Indemnités des élus). En raison de l'imputation des charges associées à ce même article (non prévues), il est proposé de porter une décision modificative au budget prévoyant un transfert de 700€ de l'article 66111 vers l'article 6531.

La décision modificative est votée à l'unanimité.

6 STAGIAIRE ADOUX

Dans le cadre d'une future étude du fonctionnement des adoux (action B1.4 du contrat de rivière), un stage pourrait être mis en place pour 2014. L'objectif serait de définir les paramètres et sites intéressants à suivre pour améliorer la connaissance des adoux. Ce stage pourrait être financé par l'Agence de l'eau à hauteur de 50%

Le recrutement d'un stagiaire rémunéré (conditions minimales de rémunération : 436,05€/mois) pour une durée maxi de 6 mois en 2014 et la demande de subvention à l'Agence de l'eau des frais du stage au taux maximum sont votés avec 12 voix pour, une contre et une abstention.

7 FUSION SIEM SMIGIBA

Une rencontre a eu lieu le 3 décembre entre les exécutifs du SIEM et du SMIGIBA et la préfecture.

Le SIEM a délibéré pour adhérer au SMIGIBA, les délibérations de la communauté de communes de Ribiers et des communes de la Drôme sont en cours. Il est proposé aux élus du SMIGIBA de délibérer pour l'adhésion du SIEM qui devra être ensuite validée par les communautés de communes adhérentes.

Concernant les deux postes du SIEM, la chargée de mission est pressentie sur un poste similaire dans la vallée de l'Asse.

La secrétaire comptable titulaire de la fonction publique sera maintenue, son temps de travail étant de 6h/semaine. D'autres missions lui seront proposées.

Suite à cette fusion une modification des statuts sera nécessaire. Celle-ci sera votée par les élus du SMIGIBA et devra être validée par les communautés de communes adhérentes.

La délibération du SMIGIBA pour l'adhésion du SIEM est votée avec 12 voix pour et 2 abstentions.

8 BILAN TRAVAUX

- Avancement des travaux d'entretien de la ripisylve
- Travaux sur l'adoucissement du Fontenil

9 BUDGET

Délai pour voter le budget : il est proposé de voter le budget 2014 avant les élections soit courant Février. Par rétro planning, il faudrait pouvoir réaliser le Débat d'orientation budgétaire et le vote du compte administratif en Janvier.

Le prochain comité syndical est fixé au 21 janvier pour voter le compte administratif et faire le débat d'orientation budgétaire et le suivant au 18 février pour voter le budget.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 19H05.